

BTM Maréchal-ferrant

Objectifs de la formation

Le BTM maréchal-ferrant est un diplôme de niveau 4 de la Chambre des Métiers. Son obtention permet **l'entrée dans la vie professionnelle** :

- ✓ en trouvant une place salariée dans une entreprise de maréchalerie.
- ✓ en créant ou en reprenant une entreprise.

Conditions d'inscription

Pour être admis.e en formation le/la candidat.e doit :

- Etre titulaire d'un CAPa Maréchal-ferrant.
- Etre âgé.e de moins de 30 ans.
- Avoir signé un contrat d'apprentissage.

Positionnement

Après avoir complété un dossier de candidature, chaque candidat.e est invité.e à réaliser un positionnement constitué d'évaluations pratiques et d'un entretien avec l'équipe des formateurs et formatrices chargés des enseignements. L'entretien et les évaluations permettent d'évaluer les motivations du/de la candidat.e et d'ajuster le parcours de formation en fonction de ses acquis.

Si vous êtes porteur/porteuse d'un handicap, vous pouvez prendre contact avec la référente handicap de notre centre.

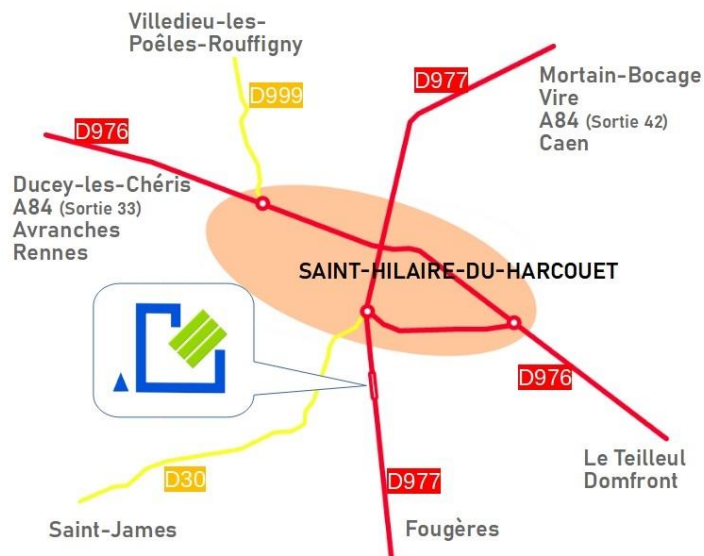
La formation

- Durée : Formation alternée sur 26 mois
 - 13 ou 14 semaines de 35 heures de présence au CFA par an (945 heures au total)
 - 38 ou 39 semaines en entreprise par an dont 5 semaines de congés payés
 - Rythme indicatif : regroupement d'une semaine au CFA toutes les 3 semaines environ
- Début de la formation : prioritairement en septembre
- Dossier de candidature : disponible sur demande ou téléchargeable sur le site internet de l'établissement www.lycee-agricole-de-la-baie-du-mont-saint-michel.fr
- Contact et inscription : Marilyne Mary, secrétaire du CFA-CFPPA
☎ 02 33 91 02 29 ✉ cfa.st-hilaire@educagri.fr
- Lieu : St-Hilaire du Harcouët (50)

Les transports en commun sont gérés par la région Normandie.

St-Hilaire du Harcouët est desservi par la ligne régulière N°9 qui relie Avranches à Vire.

Itinéraires & horaires : commentjyvais.fr



Références sur les 3 dernières années

Entre parenthèses : données nationales

	Nombre de candidat.e.s	Taux de réussite	Taux d'apprenti.e.s qui considèrent que la formation répond à leurs attentes	Taux de rupture	Insertion professionnelle (à 7 mois)
2020	6	67 %	100 %	4 %	<i>En attente des résultats de l'enquête d'insertion</i>
2019	10	10 %	100 %	15 %	Poursuite d'études : 10 % En emploi : 40 % (Sans emploi : 50 %)
2018	14 (39)	29 % (41 %)	<i>Pas d'enquête réalisée</i>	<i>Pas de données</i>	<i>Pas de résultats de l'enquête d'insertion</i>

Evaluation - Validation

Le diplôme est un examen terminal. Le BTM est délivré aux candidat.es ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 et des notes minimales dans toutes les épreuves.

Répartition horaire et contenu des modules

Horaires indicatifs pour une formation en 26 mois

Modules Généraux (324 heures)

- Gestion de l'entreprise.....81 heures
- Communication, Book, TAC et suivi de mémoire..... 135 heures
- Anglais..... 108 heures

Modules Professionnels (621 heures)

- Techniques professionnelles..... 432 heures
- Hippologie..... 108 heures
- Santé et hygiène.....54 heures
- Récupération du vécu.....27 heures

Moyens techniques et humains

Equipe administrative et pédagogique

- Des formateurs et formatrices spécialistes du domaine d'intervention qui vous accompagnent dans la réalisation de votre projet professionnel, des intervenant.e.s professionnel.le.s.
- Une secrétaire, une infirmière, une référente handicap, une assistante sociale et un technicien informatique et multimédia.

Equipements et matériels

- Un atelier de maréchalerie de 1 500 m² avec 32 forges fixes et 8 stalles de ferrage ; un centre équestre ; un tapis roulant ; un squelette cheval adulte ...
- Des salles de cours équipées d'un vidéoprojecteur ; un CDI.

Rémunération – Frais de formation

- **La rémunération (LCAP : Loi pour la Liberté de Choisir son avenir Professionnel)**

La rémunération est un pourcentage du SMIC selon le barème indicatif suivant (se référer également à la convention collective qui peut être plus favorable)

	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
16-17 ans	27 %	39 %	55 %
18-20 ans	43 %	51 %	67 %
21-25 ans	53 %	61 %	78 %
26 ans et plus	100 %	100 %	100 %

LA LOI
POUR LA LIBERTÉ DE CHOISIR
SON AVENIR PROFESSIONNEL

- **Aides à l'embauche (LCAP : Loi pour la Liberté de Choisir son avenir Professionnel)**

Sous certaines conditions, l'employeur peut bénéficier d'avantages financiers dont le montant maximum varie selon l'année d'exécution du contrat :

- 1^{ère} année : 4 125 €
- 2^{ème} année : 2 000 €
- 3^{ème} année : 1 200 €

- **Tarifs des pensions au 1^{er} septembre 2021 – Hébergement possible à l'internat**

- Ticket repas pour la demi-pension : 3,65 €
- Forfait à la semaine de regroupement : 40 € (internat et restauration)

- **Gratuité de la formation.**

Pour tout contrat d'apprentissage signé, les frais annexes d'hébergement et de restauration sont pris en charge par l'OPCO qui attribue également aux primo-entrants une aide financière à l'équipement.